
AVIS

Le 27 septembre 2023

AVIS SUR LA VACCINATION CONTRE LA GRIPPE POUR LES TRAVAILLEURS DES SECTEURS AVIAIRE ET PORCIN

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) encourage les travailleurs de l'industrie aviaire et porcine, en contact avec les animaux ou leurs carcasses, à profiter du vaccin contre la grippe saisonnière humaine. Le vaccin est offert gratuitement à toute la population cette année. Informez-vous au sujet de cette campagne de vaccination, spécialement si vous faites partie des groupes ciblés par les autorités de santé publique : <https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/vaccination/programme-de-vaccination-contre-la-grippe>

L'influenza circule dans la population humaine pendant la saison grippale, alors que la présence de l'influenza aviaire H5N1 perdure actuellement chez les oiseaux au Québec, et l'influenza porcine circule régulièrement chez les porcs. La présence simultanée de ces virus multiplie les chances qu'ils se transmettent entre les animaux et les humains. Le mélange de deux virus lors d'une infection augmente la probabilité qu'un virus acquière des caractéristiques plus préoccupantes pour la santé animale et la santé publique. Actuellement, les virus de la grippe aviaire ou de la grippe porcine se transmettent rarement des animaux aux humains. Si cela se produit, le virus affecte généralement les travailleurs en contact étroit avec des animaux infectés. Aucune transmission soutenue entre les personnes n'est observée.

Vous êtes invités à poursuivre vos efforts de prévention de la [grippe porcine](#) et de la [grippe aviaire](#) dans les élevages. Le vaccin contre la grippe saisonnière est une précaution supplémentaire vous permettant de diminuer les risques de transmission de l'influenza humaine.

L'influenza aviaire hautement pathogène H5N1 a été identifiée au Canada le 20 décembre 2021, à Terre-Neuve. Depuis, de nombreux oiseaux sauvages et élevages de volailles ont été trouvés positifs dans plusieurs provinces canadiennes et aux États-Unis. À ce jour, la présence de l'influenza aviaire a été détectée au Québec dans 47 élevages d'oiseaux.